

Démarche : S'inscrire ou renouveler son inscription sur la liste d'attente en vue de la délivrance d'une autorisation de stationnement (ADS) gratuite

Organisme : Pôle Enquêtes Administratives

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Références juridiques :

- Article L 3121-5 du code des transports

- Article R. 3121-13 du code des transports

- Arrêté du 19 janvier 2016 relatif aux documents justifiant de l'exercice de l'activité de conducteur de taxi prévus au III de l'article R. 3121-13 du code des transports pour les candidats à la délivrance d'une autorisation de stationnement figurant sur une liste d'attente

DEMANDE

Je souhaite :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ une inscription initiale (première fois)

☐ un renouvellement (car je suis déjà inscrit sur la liste d'attente)

Adresse postale

Téléphone

Courriel (mail)

JOINDRE LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

S'inscrire ou renouveler son inscription sur la liste d'attente en vue de la délivrance d'une autorisation
Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ RECTO de la pièce d'identité (non obligatoire si vous utilisez France connect) :

Ex : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ VERSO de la pièce d'identité (non obligatoire si vous utilisez France connect) :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ RECTO de la carte professionnelle en cours de validité délivrée par la Préfecture du Gard :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ VERSO de la carte professionnelle en cours de validité délivrée par la Préfecture du Gard :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ RECTO du permis de conduire :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ VERSO du permis de conduire :

ENGAGEMENTS

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 441-7 du code pénal :

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...)

2° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. (...)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

J'ai compris que ma demande est conditionnée à la validité de ma carte professionnelle. Si je ne respecte pas les critères définies à l'article R. 3120-6 du code de transports, je risque le retrait de ma carte professionnelle et la radiation de la liste d'attente.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

J'ai compris que je cesserais de figurer sur la liste d'attente si :

- je figure déjà sur une autre liste d'attente

- ma demande n'est pas renouvelée, avant la date anniversaire de l'inscription initiale

- je ne dispose pas de la carte professionnelle en cours de validité prévue à l'article L. 3121-10 du code des transports

- je détiens déjà, à la date de ma demande, une autorisation de stationnement.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐

S'inscrire ou renouveler son inscription sur la liste d'attente en vue de la délivrance d'une autoris

J'ai compris que je dois maintenir mes coordonnées à jour afin que la Ville de Nîmes puisse me contacter pour bénéficier d'une licence gratuite. A défaut, l'étude de mon dossier sera suspendue, je perdrai la priorité de classement sur la liste d'attente, sans possibilité de recours.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par le Pôle Enquêtes Administratives de la Ville de Nîmes, responsable du traitement. Les données sont conservées sur démarches-simplifiées.fr pendant 18 mois, puis pendant la durée d'exploitation de l'autorisation de stationnement (ADS), sur la base de données du Pôle Enquêtes Administratives de la Ville de Nîmes. La finalité est le traitement des ADS délivrées aux professionnels de taxis.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement et le droit de ne pas faire l'objet d'une décision entièrement automatisée.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Mairie de Nîmes, par le biais de la démarche en ligne accessible à <http://www.nimes.fr/index.php?id=3946> ou à l'adresse suivante : Mairie de Nîmes – Service du délégué à la protection des données – Place de l'Hôtel de Ville – 30 033 Nîmes.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non